

Conseil Municipal n°7

Séance du 1^{er} Décembre 2020 à 20 h

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de M. Frédéric MILLET, Maire,
Date de convocation : 29/10/2020

Présents :

Christophe VACHERON – Sandrine MARECHET - Odile PINTURIER – Elisabeth LAFANECHERE - Hervé DUQUESNE – Didier CHAMBON – Didier MASSACRIER – Jean LESQUIR – Frédéric MILLET – Sylvie DALLERY – Serge LOMBARDIN – Marie-Claire JASSERAND – Isabelle BRUNEL –Valérie GUILLAUME

Absent : Julien DELHEUR

Secrétaires : Sophie COMBREAS-GOUTEY et Karine GAMBRON

1- Approbation du dernier compte-rendu de conseil

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

2- Droit de Préemption Urbain

Le bien situé rue du stade lieu-dit les « Royats » 42610 SAINT GEORGES HAUTE VILLE d'une superficie de 00ha10a90 a détaché de :

Références cadastrales :

- Section A N°715 Les Royats 00ha03a 50 ca
- Section A N°716 Les Royats 00ha07a 40 ca
- Section A N°1543 Les Royats 00ha14a 88 ca

Le bien est situé rue du stade lieu-dit les « Royats » 42610 SAINT GEORGES HAUTE VILLE d'une superficie de 00ha02a85ca .

Références cadastrales :

- Section A N°2310 Les Royats 00ha02a85ca
- Section A N°2315 Les Royats(1/7indivis) 00ha09a24ca
- Section A N°2316 Les Royats (1/7 indivis) 00ha00a14ca

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité renonce à l'acquisition des biens suivants cadastrés.

3- Suppression de postes associés au grade pour le recrutement d'une ATSEM

Le recrutement d'un agent territorial spécialisé des écoles maternelles sur le grade d'adjoint technique est effectif. Il faut donc procéder dans le tableau des effectifs d'emploi de la collectivité à transmettre au cdg 42, à la suppression du poste d'agent spécialisé des écoles maternelles non pourvu suite à sa création. Poste sur un temps non complet annualisé à 24h24.

M. le Maire propose à l'assemblée, la suppression d'un poste sur ce même grade.

Cadre d'emploi : agent territorial spécialisé des écoles maternelles

Grade : agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles
agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles.

Après délibération le conseil municipal, décide à l'unanimité d'approuver cette suppression.

4- Personnel communal : création de poste dans le cadre du dispositif parcours emploi Compétence

Il est proposé au conseil municipal de créer, à compter du 4 janvier 2021, un emploi dans le cadre de ce dispositif parcours emploi compétences (PEC) dans les conditions suivantes :

- **Contenu du poste** : aide au service cantine scolaire (préparer les tables, aide à la préparation des repas, lavage de la vaisselle et les locaux, aide à la surveillance des enfants : lors des repas, avant et après les repas).
- **Durée du contrat** : De 4 janvier 2021 au 18 décembre 2021 inclus, renouvelable sous réserve du renouvellement de la convention.
- **Durée hebdomadaire de travail** : **24 heures / 35 h** (avec annualisation sur la durée du contrat)
- **La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre D'heures de travail** (l'agent sera annualisé sur toute la période du contrat de travail) et compensée par une aide publique conformément à l'arrêté en vigueur du Préfet de Région.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce recrutement.

5- Création de poste du cadre d'emploi d'adjoint administratif

En raison d'une augmentation des missions et considérant le tableau des emplois de la Collectivité, ainsi que les besoins du service **M. le Maire propose à l'assemblée, la création du poste permanent pour la fonction de d'adjoint administratif, à temps complet soit 35/35 h poste à compter du 1^{er} décembre 2020.**

A ce titre, cet emploi pour cette fonction sera occupé par un fonctionnaire selon le cadre d'emploi avec grade associé :

Cadre d'emploi : *adjoint administratif territorial*

Grade : adjoint administratif

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette création de poste sur emploi permanent telle que précité.

Conseil municipal du 1^{er} Décembre 2020

6- Convention relative à l'adhésion au service optionnel Pôle Santé au Travail, créé au sein du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire

M le maire rappelle que pour le personnel de la commune, un contrat par rapport à la médecine du travail a été signé avec le CDG 42 en 2015. Il faudrait le renouveler (jusqu'au 31 décembre 2023). Cela est plus avantageux que de passer par une société privée.

M le Maire demande d'accepter de charger le service optionnel Pôle Santé au Travail, créé par le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire de prendre en charge le soin de mettre en œuvre la surveillance médicale préventive au profit des agents de notre collectivité à compter du 1^{er} jour du mois qui suit la décision de l'assemblée et au plus tôt au 1^{er} janvier 2021 et jusqu'au 31 décembre 2023. Cette adhésion peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie contractante de son plein gré, par lettre recommandée avec un préavis de six mois.

Pour équilibrer le service optionnel, le coût d'adhésion a été établi par délibération du Conseil d'Administration du Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire du 05 octobre 2017, pour l'exercice 2021, sur la base annuelle de 87 € (quatre-vingt-sept euros) par agent, dont 7 € (sept euros) de participation aux frais de gestion.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette convention.

Décision modificative :

M. le Maire invite M. Didier MASSACRIER à présenter des décisions modificatives du budget 2020 (décisions modificatives n° 7 du budget 2020).

M. Didier MASSACRIER explique que :

La décision concerne la section d'investissement du budget annuel en fonction des subventions du département pour l'étude centre bourg et les travaux de l'école.

Décision n°7 :

27 700 euros pour les travaux école élémentaire
16 000 euros pour l'étude du centre bourg

TOTAL : + 43 700 euros au ch. 13 de l'investissement

– 43 700 euros Ch. 021 de l'investissement

+ 43700 euros au bénéfice du ch. 11 « bâtiments publics »

- 43 700 euros virement vers l'investissement

Conseil municipal du 1^{er} Décembre 2020

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette décision modificative.

8- Subvention pour la classe découverte pour l'école élémentaire pour mars 2021 :

M. le Maire informe le conseil du courrier de la directrice de l'école de la commune. Il nous fait part du projet de classes transplantées de l'ensemble de l'école :

- **Du Jeudi 18 au vendredi 19 juin 2021 : les plus petits** iraient à Apinac (village, moulin, pain) coût / enfant 93.09 euros, (32 euros du sous des écoles, demande de 16 euros à la mairie, reste 45 euros pour les familles).
- **Du 28 au 30 avril 2021, pour les CP, CE1, CM1 CM2** : Vallon Pont d'Arc, château de Morant, Pont du Gard, Théâtre d'Orange, Grotte Chauvet (avec ateliers). **179, 81 euros / enfant**, participation du sou des écoles **81 euros**, mairie : **16 euros** et le reste à charge de la famille.

Soit un total de 2 304 euros pour la commune (sur le même principe que les subventions aux associations).

On reste sur ces **16 euros** par enfant et on précise bien qu'en cas de besoin, les familles peuvent s'adresser au CCAS.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette subvention à la hauteur de 16€ par enfant.

Suite de l'ordre du jour :

Informations diverses (dont décisions du maire).

- Informations sur des ventes SAFER
- Personnel : Mme Courat est à la retraite. C'est Marlène FRIDIÈRE qui est recrutée jusqu'au 18 décembre en attendant que la personne qui doit lui succéder commence son contrat.
- Hélène Laurent va être arrêtée 2 semaines. Mme Martine Brun viendra la remplacer.
- L'arrêt de Sylvie Duquesne est prolongé . L'entreprise MOD (Main d'œuvre à disposition) remplace jusqu'au 18 décembre.

Tour de table :

- Prochaine réunion de la commission finances : **lundi 14 décembre à 19h.**
- **CCAS** : demain, **mercredi 2 décembre à 16h 30**, préparation des colis. Distribution à prévoir d'ici la fin du week-end sur les tournées. Possibilité de récupérer demain à partir de 18h ou aux horaires de mairie.
- **Ateliers numériques** reportés en janvier. 11 personnes inscrites. (il y aura 2 animateurs, et les gens peuvent venir avec leur ordinateur ou du matériel sera apporté).
- Un sapin a été mis en place. Les illuminations seront mises en place jeudi matin.
- En janvier, une journée de préparation est prévue pour la mise en place de la fibre dans les bâtiments communaux.
- Un courrier a été fait sur l'ambrosie aux communes voisines
- Samedi dernier : ouverture de la prairie.
- **Samedi matin 5 décembre** : commission centre bourg (utilisation de la prairie, devis escalier de la place de l'église au jardin qui se trouve derrière la cantine... quel projet ? « visite » des deux espaces concernés)
- Mme Odile Pommier et M. Pascal Touze (intéressé par l'auberge) ont été rencontrés samedi matin. Mme Quiquandon a été vue aussi au sujet de la cour. Mme Quiquandon et sa fille seraient intéressées.

Animation :

- Réunion avec les associations repoussée en janvier.
- Association « superstrat » : une résidence d'artiste de la compagnie « Begat Théâtre » est proposée du 12 avril au 17 Avril), avec 5 ou 6 personnes. La Troupe sera logée dans le local pèlerin. Un spectacle de déambulation commencerait sur la prairie. Loire Forez a proposé cette résidence à St Georges Haute Ville en lien avec le projet Centre Bourg. Le spectacle est participatif. Les habitants, s'ils le souhaitent, pourront participer à la création pendant la résidence. Titre : « **la fille suspendue** » (d'après le roman **Marx et la poupée**). Coût : gratuit (on n'offre que l'hébergement). La troupe vient gracieusement. (Jauge de 70 à 80 personnes).
- Rappeler aux gens qui circulent à pied ou en vélo de nuit de bien faire en sorte d'être visibles.
- **Le 17 décembre**, rencontre « tiers lieu » près d'Ambert.

Capt :

- Projet de jumelage, à l'état d'ébauche.
- En prévision d'un futur concours éventuel comme cela peut se faire à Margerie Chantagret, Il serait bien de voir si les maisons sont décorées sur nos tournées (faire des photos).

Calendrier :

- **Visite du sous-préfet le mardi 8 décembre à 9h** pour la présentation du projet centre bourg.

Conseil municipal du 1 er Décembre 2020

- LFA, région, département, sous-préfet, il serait judicieux de pouvoir réunir tous ces partenaires pour voir le financement du projet centre maintenant que l'étude est terminée.

Clôture du conseil municipal à 21h52.

Prochain conseil municipal

Le mardi 5 Janvier 2020 à 20h

À la salle des fêtes.

Secrétaire de séance : Sandrine MARECHET

La séance de conseil est levée à vingt-et-une heures et cinquante-quatre minutes

Le Maire, Frédéric MILLET,

*Le présent compte rendu a été affiché en
mairie à partir du 9 Décembre 2020.
Le Maire, Frédéric MILLET,*

